

COMPTE RENDU D'AUDIENCE SNEP - IPR

Le SNEP, représenté par Marc Boulogne, Didier Blanchard et Lionel Delbart, ayant sollicité une audience a été reçu le 15 octobre 2010 par Madame et Messieurs les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux d'EPS, Monsieur Kakousky (DRH), Madame Pinset (chef du DPE) et Monsieur Deconinck de la DOS, pour évoquer la politique académique en EPS.

Les sections sportives : Un groupe de travail a été mis en place depuis 2 ans, le SNEP souhaite qu'il se poursuive. Monsieur Kakousky nous informe que le groupe de travail se réunira à nouveau car Madame Le Recteur veut aborder et creuser le sujet des sections sportives. Marc Boulogne demande une clarification sur la déclaration de Madame Le Recteur au CAEN qui a assimilé les sections sportives à des options facultatives, il nous est répondu que Madame Le recteur nous répondra par écrit à ce sujet. Marc Boulogne précise que les sections sportives ne peuvent en aucun cas être assimilées à des options facultatives et rappelle que le SNEP souhaite que les moyens des sections sportives soient fléchés dans les DHG. Monsieur Calais IA-IPR EPS répond que les sections sportives sont directement liées à la politique des établissements et que pour fonctionner il y a des heures prises sur la DHG plus des Heures apportées par les partenaires et le rectorat attribue 82 heures pour l'ensemble des sections sportives. Il faudra approfondir ce sujet lors du prochain groupe de travail. Le SNEP demande qu'un bilan soit fait sur les audits des sections sportives, et souhaite avoir des documents sur l'évaluation de l'existant. Monsieur Kakousky est favorable pour que nous ayons des documents pour le prochain GT. Enfin le SNEP demande qu'il y ait une réflexion menée sur la continuité en lycée et comment cela peut-il se mettre en place. Pour terminer sur l'équilibre ouverture fermeture des sections sportives Didier Blanchard rappelle qu'il y a des conséquences sur le mouvement avec la labellisation des postes.

La formation des stagiaires : Le SNEP rappelle qu'une audience a été demandée sur ce sujet. L'administration précise qu'elle ne reviendra pas sur le fond. Marc Boulogne souligne que le temps complet donne une charge de travail trop importante aux stagiaires, il serait souhaitable qu'ils aient 6 heures de décharge. Par contre pour les tuteurs, mis à part le fait d'être souvent dans des établissements différents, leurs situations se sont plutôt améliorées, car ils ont plus de temps et sont mieux rémunérés. Par contre le triptyque avec le TZR pose souvent problème, en effet le tuteur et le stagiaire gèrent le TZR sans relation avec le chef d'établissement, de plus l'alternance stagiaire, tuteur, TZR présente une discontinuité préjudiciable pour les élèves. Pour Monsieur Kakousky l'académie de Lille a un fonctionnement original, tous les stagiaires sont affectés à temps plein, et sur la première période le rectorat n'a pas souhaité rigidifier le dispositif afin de laisser de la souplesse de fonctionnement au trio. Il est vrai que cela peut créer des difficultés momentanées pour le TZR, il est souhaitable qu'il y ait concertation mais il peut y avoir chaque semaine des adaptations. Monsieur Kakousky insiste sur les efforts du rectorat pour les temps de formation. Pour Monsieur Tribalat (IAIPR EPS) toute l'énergie a été mise pour que cela se passe dans les meilleures conditions, il fait remarquer qu'il était dommage que certains collègues aient fait porter la responsabilité de la réforme aux tuteurs ou aux stagiaires. Marc Boulogne rappelle que le SNEP a fait passer le message de l'aide aux tuteurs et aux stagiaires. Madame Desmoutier nous informe que la formation des stagiaires EPS prévue le mercredi sera modifiée pour tenir compte de la spécificité de l'EPS avec l'animation du sport scolaire et l'UNSS. En ce qui concerne les TZR du dispositif, le SNEP fait remarquer qu'après la première période, ils repartiront sur le potentiel de remplacement étant donné que certaines zones sont déficitaires. Madame Le Recteur souhaite que ce soit les mêmes TZR pour les périodes suivantes. En ce qui concerne la formation des tuteurs, ils ont eu une journée d'accueil, deux autres journées devraient avoir lieu. Le SNEP soulève le problème de la stagiaire à qui le chef d'établissement a imposé une HSA. Monsieur Kakousky nous confirme qu'il est hors de question que cette situation perdure et que les heures qui ont été effectuées jusque maintenant seront bien entendu payées.

La formation continue, perspectives 2010 – 2011 : Monsieur Kakousky rappelle qu'il n'y a pas d'obligation statutaire pour l'attribution des formations. La DAFOP a été dans une période difficile avec

la mise en place des tuteurs et la mastérisation car l'académie a accueilli 100 stagiaires supplémentaires ce qui a nécessité un travail important sur les moyens et le nombre de tuteurs, cela a perturbé le fonctionnement. Mais il n'y avait pas de volonté d'exclure les organisations syndicales du processus d'attribution des congés formations. Monsieur Tribalat précise que les modalités de recrutement ont été reconduites pour l'EPS. Marc Boulogne fait remarquer qu'il y a une contestation sur les moyens attribués et les besoins en formation. Monsieur Kakousky explique que l'académie de Lille consacre beaucoup à la FPC, et plutôt plus qu'ailleurs, avec en particulier pour l'EPS des stages bien remplis. Le SNEP pose le problème des modalités d'inscriptions et du manque d'information ou de l'arrivée tardive de celles-ci. Les IA-IPR font remarquer que l'information a été faite et que le dispositif sera reconduit, d'autre part ils précisent que la DAFOP est très souple. Sur les formations diplômantes le SNEP fait remarquer que la période d'inscription, du 10 au 30 mai, est trop courte et demande qu'on revoit le problème. Le SNEP soulève le problème des précaires en augmentation et la possibilité qu'ils puissent suivre une formation, comment peut on préparer le CAPEPS en faisant un temps complet ?

Cas particuliers, (les TZR) : Le SNEP évoque le problème des TZR affectés à l'année qui n'ont pas l'AS dans leur service. L'administration nous répond que les problèmes sont en cours de régularisation et que des solutions sont recherchées. Il est proposé de rajouter une note d'accompagnement pour les chefs d'établissement afin qu'ils intègrent les trois heures d'AS lors des couplages des BMP. En ce qui concerne l'utilisation des TZR en attente de remplacement dans leur établissement de rattachement l'administration rappelle qu'il faut être souple et que tout prévoir ou tout exclure apporterait trop de rigidité dans le fonctionnement. Le SNEP rappelle la spécificité de l'EPS et le message aux TZR d'avoir un emploi du temps en doublette dans leur établissement de rattachement.

Plan d'inspection et priorité : Le SNEP demande que la priorité soit mise sur les débuts de carrières, l'accès à la hors classe et les retards d'inspections. Les IA-IPR nous font remarquer qu'il devrait y avoir plus d'inspections car il y a maintenant 5 IA-IPR EPS dans l'académie mais ils notent également qu'il y a plus de charge pour les IA-IPR maintenant. D'autre part à chaque fois qu'un collègue a sollicité une inspection il a été entendu. Le SNEP évoque les cas particulier de collègues qui ne comprennent pas leur note pédagogique et le décalage perçu entre la note et le rapport d'inspection. Les IA-IPR nous répondent que les explications sont données lorsque les collègues le demandent.

Dossier hors classe : Après une étude statistique des documents de CAPA le SNEP constate une diminution des avis TB pour les 11ème échelons et une augmentation des avis TB pour les 8ème et 9ème échelons, cela pose le problème de fond des fins de carrières et des départs en retraite sans avoir accès à la hors classe. Pour l'administration il n'y pas de linéarité d'une année à l'autre et il n'y a pas non plus une volonté de ne pas promouvoir les collègues au 11ème échelon. Le SNEP fait remarquer qu'il doit y avoir une certaine cohérence par rapport à la liste d'aptitude d'accès au corps des agrégés et aux bi-admissibles. Pour les IA-IPR au delà de cela il y a un véritable problème de la sous représentation des agrégés dans l'académie et il y a également le problème des femmes qui postulent en moins grand nombre pour l'accès au corps des agrégés.

La question des équipements sportifs pour l'EPS : En ce qui concerne la région pour les lycées et LP le groupe de travail régional, initié par le SNEP en partenariat avec la région, fonctionne bien, Monsieur Tribalat fait remarquer que l'on est plutôt envié par les autres académies. Par contre le SNEP déplore les problèmes rencontrés au niveau des départements et souhaite qu'avec l'aide du corps d'inspection les dossiers avancent

Mise en œuvre des nouveaux textes (LP-Lycée) : Le SNEP pose le problème de la CP4 et propose qu'elle soit divisée en deux CP ; une CP4 pour les APS d'oppositions et de coopérations collectives et une CP6 pour les APS d'oppositions et de coopérations individuelles. Le SNEP évoque également les problèmes rencontrés par les équipes dans la mise en œuvre des nouveaux programmes par rapport aux contraintes. Pour les IA-IPR il faut tendre vers les programmes mais il peut y avoir des aménagements par rapport aux contraintes locales. D'autre part il y a un accompagnement de la mise en place des programmes à travers

la FPC et les journées CEP. Ils sont particulièrement attentifs aux difficultés que les équipes rencontrent. Au passage Monsieur Tribalat fait remarquer la désaffection des collègues de lycée pour la FPC. En ce qui concerne la voie professionnelle le SNEP fait remarquer que les périodes de stages en entreprise des élèves déstructurent l'enseignement de l'EPS. Cela pose le problème de la place des enseignants d'EPS sur l'organisation des stages en entreprise des élèves.

Pour finir le SNEP demande s'il y a un suivi des différentes expérimentations sur les rythmes scolaires (cours le matin sport l'après midi, internat d'excellence ...). Le corps d'inspection est informé et suit les actions d'un point de vu pédagogique

Pour le SNEP académique, Lionel DELBART